



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-158

OBJET : REMBOURSEMENT SÉJOURS ÉTÉ 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-158
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : REMBOURSEMENT SÉJOURS ÉTÉ 2026

RAPPORTEUR : Sarah TENDRON

Dans le cadre des séjours organisés par la ville de Saint-Herblain pour l'été 2026, la Direction de l'Education proposait vingt séjours pour les enfants.

Suite à des aléas climatiques (canicule, tempête) la ville de Saint-Herblain a été dans l'obligation :

- d'annuler en totalité le séjour "Aventure et fun du 13 au 17 juillet 2026" organisé à La Rincerie (53)
- de rapatrier les enfants 1 jour plutôt pour le séjour "Zoologistes en herbe du 13 au 17 juillet" organisé à La Flèche (72)

Il convient donc de rembourser les usagers concernés. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement des usagers à hauteur de 3 609.56 € pour les séjours concernés.

Concernant le séjour "Aventure et fun du 13 au 17 juillet 2026" organisé à La Rincerie (53), 15 familles sont concernées pour un montant total de 2 950.14 €

Concernant le séjour "Zoologistes en herbe du 13 au 17 juillet" organisé à La Flèche (72), 17 familles sont concernées pour un montant total de 659.42 €

La liste des bénéficiaires précisant les montants concernés est annexée à la présente délibération.

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville sur la nature comptable 65888, exercice 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au remboursement des usagers à hauteur de 3 609.56 € pour les séjours concernés.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

Fabien QUÉDÉ n'a pas pris part au débat ni au vote.

44 voix POUR

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Margot DUMAIS



Bertrand AFFILÉ

